

## Conditions générales de vente

### Termes et conditions pour le **centre du mouvement**

Le présent règlement a été établi pour assurer la sécurité, la tranquillité, l'ordre et l'hygiène dans le centre du mouvement, avec l'objectif de garantir à tous un séjour agréable. Il s'applique à tous les visiteurs. Par l'achat d'un abonnement, le visiteur accepte l'obligation d'en respecter toutes les instructions et directives, y compris toutes les instructions et directives communiquées verbalement par les professionnelles du centre du mouvement

#### 1. L'ADHÉSION

- 1.1. En signant la fiche d'inscription, le client déclare donner son accord à l'adhésion et accepte les conditions générales de vente du **centre du mouvement**. La fiche d'inscription fait office de contrat.
- 1.2. L'adhésion est personnelle et non transmissible.
- 1.3. En signant la fiche d'inscription, le client déclare avoir consulté l'avis de son médecin, ce dernier affirmant que l'état de santé du client n'est pas contre-indicatif à la pratique du sport en général au moment de la signature du contrat. Le **centre du mouvement** doit être informé si l'état de santé du client vient à changer au cours de la période du contrat.
- 1.4. L'âge de la majorité est requis au moment de la signature du contrat. Pour les mineurs, cela nécessitera la signature d'un parent ou du tuteur légal conformément à l'article 1.3.
- 1.5. Le client accepte les conditions d'utilisation en vigueur ainsi que les règles du **centre du mouvement** qui sont affichées à l'intérieur de la salle.

#### 2. ABONNEMENTS ET RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS

- 2.1. La durée de l'abonnement est d'un semestre scolaire du canton de Vaud : Le semestre scolaire d'août – janvier ou le semestre scolaire du février à juillet.
- 2.2. Le coût de l'abonnement doit être payés à la signature du contrat et à l'avance de chaque semestre par virement bancaire ou en liquide au **centre du mouvement**. Le montant de l'abonnement dépend de l'activité sportive choisie individuellement par chaque client.
- 2.3. L'abonnement a le temps de validité de la durée du contrat. Après ce temps, la validité et donc le droit d'accès au **centre du mouvement** expire.
- 2.4. Pour chaque nouvel abonnement ou renouvellement d'un abonnement, et donc d'un contrat, ce sont les termes et conditions ainsi que les prix actuels qui prévalent. Le client sera informé des éventuelles modifications des conditions contractuelles en temps et en heure et de manière appropriée.

2.5. Le **centre du mouvement** ne donne droit à aucun remboursement. Toutes les cotisations du contrat doivent être honorées et payés en temps et en heure.

### **3. OFFRES**

3.1. Le **centre du mouvement** offre différents services et abonnements selon la grille tarifaire présente sur le site internet [www.coachmendes.com](http://www.coachmendes.com).

3.2. Au cours des séances, les instructions et les conseils de l'entraîneur doivent être suivis. Si le client ne suit pas les instructions et/ou met en danger délibérément ou par négligence d'autres clients, le **centre du mouvement** se réserve le droit de rompre le contrat de manière unilatérale et avec effet immédiat.

### **4. PROTECTION DES DONNÉES**

4.1. Pendant les séances et nos activités, des photos et vidéos peuvent être faites pour l'utilisation du **centre du mouvement**. Si le client ne souhaite pas apparaître sur les photos et/ou vidéos, il est tenu d'en informer le **centre du mouvement** avant le début de la séance. Dans ce cas, il est assuré qu'il/elle n'apparaîtra pas sur les images.

4.2. Le **centre du mouvement** se réserve le droit de stocker des données personnelles des utilisateurs (photos incluses) et de les utiliser, traiter et transmettre, si cela est nécessaire et/ou utile à la relation contractuelle.

### **5. RESPONSABILITÉ**

5.1. Le centre du mouvement décline toute responsabilité en cas de blessures ou autres dommages à la santé des clients. Les clients déclarent par leur participation aux séances se trouver dans un état de santé ne présentant aucune contre-indication à la pratique du sport en général.

5.2. Il est de la responsabilité du client de souscrire une assurance.

5.3. Il est important ici de se référer à l'article 1.3.

5.4. Le **centre du mouvement** décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel personnel dans les vestiaires et dans l'intégralité du centre.

### **6. DIVERS**

6.1. Le **centre du mouvement** se réserve le droit d'apporter des modifications aux conditions générales de vente. Le client déclare par la signature du contrat être informé en bonne et due forme des dites modifications.

6.2. Les règles du centre font partie du contrat.

6.3. Les accords verbaux ne font pas partie du contrat.

Corcelles-près-payerne, le 21 juin 2021